Recherche biomédicale au Maroc : Un potentiel insuffisamment exploité !

Abderrahim DERRAJI - 2018-02-12 06:08:26 - Vu sur pharmacie.ma

La ville de Rabat a abrité, les 9 et 10 février, la première édition du Colloque national de la recherche biomédicale (RBM). Placée sous le thème «La recherche biomédicale au Maroc : défi de la prochaine décennie», cette rencontre, organisée par LEMM (Les Entreprises du médicament au Maroc) a été inaugurée en présence du Chef du gouvernement, Dr Saâd Eddine EL OTHMANI et du PrSaïd AMZAZI 1 qui ont tous les deux manifesté leur l'intérêt pour la RBM au Maroc et exprimé leur volonté de prendre toutes les décisions susceptibles de contribuer à son développement. Pour mieux cerner les enjeux en question, les organisateurs de cet évènement ont fait appel à des experts en RBM ainsi qu'à une vingtaine d'intervenants du secteur du médicament, de la santé et de l'enseignement. Ces derniers ont animé des conférences et des tables rondes qui ont mis en évidence le retard accusé par le Maroc en matière d'essais cliniques dont le marché mondial est estimé à 54 milliards de dollars. Un benchmark avec des pays tels que l'Ukraine, la Turquie ou encore l'Égypte permettrait de mieux cerner nos insuffisances en matière de RBM. Les avancées réalisées par ces nations sont le fruit des efforts qu'elles ont consentis pour pouvoir accueillir un nombre important d'essais cliniques. > Comme l'ont rappelé le Dr Moncef SLAOUI et le Dr Sam AZOULAY, chercheurs de renommée internationale, le développement de la RBM nécessite l'adoption d'une stratégie efficiente et la mise en place d'un écosystème spécifique. Pour que celui-ci puisse devenir performant, la stratégie adoptée devrait favoriser le développement des «talents» et la mise en place d'infrastructures dédiées. Il faut également que cette stratégie permette de faciliter les démarches administratives et prévoir des incitations financières à l'endroit des investisseurs comme c'est le cas dans les pays qui ont réussi dans ce domaine. Elle doit aussi être intégrée, alignée et favorisant une certaine cohérence entre les départements ministériels concernés. Le cadre juridique conditionne également le développement de la RBM. En effet, la loi 28-13 relative à la protection des personnes participant aux RBM ne peut devenir totalement effective sans la promulgation de ses décrets d'application. Un Comité national d'éthique n'existe pas non plus, et même les comités d'éthique régionaux attendent la mise en place d'une assise juridique. > Les différentes tables rondes programmées, durant la journée du samedi, ont révélé les nombreuses attentes des intervenants dans la RBM. Des recommandations ont été élaborées, notamment la mise en place d'un guichet unique permettant une meilleure coordination entre les différents ministères et administrations impliquées. In fine, et même si le Maroc dispose d'atouts qui peuvent lui permettre de se hisser à la troisième place en Afrique, sans une prise de conscience des différents intervenants et une coordination à toute épreuve, la volonté politique clairement manifestée par le Chef du gouvernement ne peut se transformer en actions concrètes. Et sans ces actions, le Maroc aura du mal à se doter d'un écosystème de RBM compétitif et offrant une prédictivité suffisante pour qu'il puisse profiter des investissements internationaux en la matière. 1 Ministre de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.